

Document

France. Les sept axes du grand emprunt (21.11)

AP – 19.11.09

Le détail des sept axes d'investissement prévus dans le cadre du grand emprunt:

- 16 milliards d'euros pour soutenir l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation dont: campus d'enseignement supérieur et de recherche d'excellence (10 milliards), équipements de recherche et innovation pédagogique (2 milliards), création de quelques campus d'innovation de dimension mondiale (3,5 milliards), égalité d'accès à l'enseignement supérieur (0,5 milliard)
- 2 milliards pour favoriser le développement des PME innovantes: création d'entreprises innovantes et innovation sociale (0,5 milliard), accès au financement des PME innovantes (1,5 milliard)
- 2 milliards pour les sciences du vivant: agro-technologies (1 milliard), recherche partenariale dans le secteur de la santé et des sciences de la vie (1 milliard)
- 3,5 milliards pour développer les énergies décarbonées et l'efficacité dans la gestion des ressources: technologies énergétiques décarbonées et recyclage (1,5 milliard), instituts de recherche technologique (1 milliard), technologies nucléaires (1 milliard)
- 4,5 milliards pour faire émerger la "ville de demain": développement de villes durables (2,5 milliards), rénovation thermique des logements sociaux (2 milliards)
- 3 milliards pour "inventer la mobilité du futur": véhicules du futur (1 milliard) et industrie aéronautique et spatiale (2 milliards)
- 4 milliards d'investissement dans la société numérique: accélérer le passage de la France au très haut débit (2 milliards) et développer les usages et contenus numériques (2 milliards).